

Librax® : marque déposée BASF.

Autorisation de vente : n° 2140173.

Composition : 62,5 g/L de fluxapyroxad (Xemium®) + 45 g/L de metconazole. **Formulation** : Concentré Emul-sionnable (EC).

Usages autorisés : **BLÉS-TRITICALE** : septorioses, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétin verse et fusarioses. **ORGES** : helminthosporiose (D. teres) et ramulariose, rhynchosporiose, rouille naine, rouille jaune, oïdium, piétin-verse. **AVOINES** : rouille couronnée, oïdium, fusarioses. **SEIGLES** : rhynchosporiose, rouille brune, oïdium et fusarioses.

Dose autorisée : 2 L/ha pour tous les usages autorisés.

Classement :



Mention d'avertissement : Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distance aux points d'eau : respecter une Zone Non Traitée (ZNT) de 5 mètres. **Délai avant récolte** : 35 jours. **Délai de rentrée dans la parcelle** : 48 heures.

Nombre maximum d'applications : 1/an.

Comet®200 : marque déposée BASF

Autorisation de vente : n° 2100151.

Composition : 200 g/L de pyraclostrobine. **Formulation** : Concentré émulsionnable (EC).

Usages autorisés : **BLÉS -TRITICALE** : rouille brune et rouille jaune. **ORGES** : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine. **SEIGLES** : rouille brune, rhynchosporiose. **AVOINES** : rouille couronnée.

Dose autorisée : 1,1 L/ha pour tous les usages autorisés.

Classement :



Mention d'avertissement : Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sérieuse irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distance aux points d'eau : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour une application par parcelle et de 20 mètres pour 2 applications par parcelle.

Délai avant récolte : 35 jours. **Délai de rentrée dans la parcelle** : 48 heures.

Distance aux aires non cultivées adjacentes : pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nombre maximum d'applications : sur helminthosporiose de l'orge 1/an sinon 2/an.

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P.

Ceando® : marque déposée BASF.

Autorisation de vente : N° 2090172.

Composition : 83g/L d'époxiconazole + 100g/L de métrafénone.

Formulation : Solution concentrée (SC).

Usages autorisés : **BLÉS** : septorioses, rouille brune, rouille jaune, piétin-verse, oïdium. **ORGES** : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, piétin-verse, oïdium. **AVOINE** : rouille couronnée, piétin-verse, oïdium. **SEIGLE** : rhynchosporiose, rouille brune. **TRITICALE** : septorioses, rouille brune, rouille jaune, piétin-verse, oïdium.

Dose homologuée : 1,5 L/ha.

Nombre maximum d'application : 1/an.

Classement :



Mention d'avertissement : Danger

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df : Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distance aux points d'eau : respecter une Zone Non Traitée (ZNT) Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. **Délai de rentrée dans la parcelle** : 48 heures après traitement. **Délai avant récolte** : 35 jours.

Information réglementaire - mention de danger H360Df (peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité)

•Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).

•Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

•Pour les employeurs :

réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

*Xemium®, nom d'usage de la substance active fluxapyroxad. SDHI : Succinate Déshydrogénase Inhibiteur

FONGICIDES BLES

Garantie Rentabilité Fongicide

La double rentabilité : protection maladies
et couverture coût des fongicides selon le prix du blé



Logo
distributeur

Garantie Rentabilité Fongicide

La double rentabilité : protection maladies et couverture coût des fongicides selon le prix du blé



PROTECTION FONGICIDES CEREALES : Vous voulez concilier sécurité technique et sécurité économique ? Optez pour Garantie Rentabilité Fongicide !

DOUBLE
RENTABILITE



Votre sécurité technique

avec un programme de protection fongicide performant et l'accompagnement de votre technicien



- Ceando®, le T1 tout terrain
- [Librax+Comet200], le SDHI de référence T2



Votre sécurité économique

avec la couverture de votre investissement fongicide T1+T2 en fonction du prix du blé



- Les prix des fongicides de Garantie Rentabilité Fongicide **sont indexés sur l'évolution du prix du blé.**



Si le prix moyen du blé au cours du mois de Juillet 2017 (cotation marché à terme de l'échéance Sept 2018) a baissé par rapport au prix de référence initial de **X** €/t, votre distributeur déclenche **une ristourne proportionnelle** à cette baisse sur les fongicides BASF achetés **dans le cadre de Garantie Rentabilité Fongicide, dans la limite de 20% de leur valeur d'achat.**

Une couverture est contractée à cet effet par BASF.

Comment ça marche ?

- 1^e étape : achat de l'offre Garantie Rentabilité Fongicide (du 01/12/2017 au 28/02/2018) :

- Garantie Rentabilité Fongicide s'applique sur les volumes communs de [Librax+Comet200] et de Ceando (cf tableau ci-dessous).
Volume mini Ceando = 40 L ; volume ini Librax + Comet 200 = 4 packs

	volume commun couvert						
Ceando	40-55	60-65	70-75	80-85	90-95	100-110	115-125
Librax + Comet 200	4	5	6	7	8	9	10

- 2^e étape : ristourne si le prix du blé a baissé

- Cotation retenue : blé tendre meunier Euronext (Matif) septembre 2018
- Prix de référence initial : **X€/t**
- Prix de référence final : moyenne des cotations de fin de journée du 16/07/2018 au 15/08/2018
- Si le prix du blé a baissé, **versement de la ristourne en novembre 2018**
- Le prix des produits retenus pour calculer la ristourne est le **prix sur facture.**
- Si le prix du blé est stable ou en hausse, le prix des produits acquis n'est pas modifié.
- Un minimum de **Y€** est nécessaire pour que la ristourne soit versée (**décision distributeur**)
- En cas de **reprise produit**, l'offre Garantie Rentabilité Fongicide est caduque (**formulation distributeur**)